



## Convention sur la diversité biologique

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/BCW/SOI/WAFR/1/1/Add.1  
22 janvier 2013

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ATELIER DE RENFORCEMENT DES  
CAPACITÉS DE L'INITIATIVE POUR UN  
OCÉAN DURABLE (SOI) POUR L'AFRIQUE DE  
L'OUEST

Dakar, du 4 au 8 février 2013

### ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

#### INTRODUCTION

1. À sa dixième réunion, la Conférence des Parties à la Convention (COP 10) a adopté le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et ses Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. La mission du Plan stratégique est de prendre des mesures efficaces et urgentes pour mettre un terme à la perte de la biodiversité, afin d'assurer d'ici à 2020 la résilience des écosystèmes et leur capacité de continuer à fournir des services essentiels, préservant ainsi la diversité de la vie sur la planète et contribuant au bien-être de l'humanité et à l'éradication de la pauvreté.

2. La dixième réunion de la Conférence des Parties a également entrepris un examen approfondi des progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de travail sur la biodiversité marine et côtière au titre de la Convention, et a fourni de nouvelles directives pour une mise en œuvre renforcée dudit programme de travail. À ce titre, à sa dixième réunion, la Conférence des Parties a demandé instamment aux Parties et aux autres gouvernements de réaliser la conservation, la gestion et l'utilisation durable à long terme des ressources marines et des habitats côtiers, et de gérer efficacement les aires marines protégées, afin de préserver la biodiversité marine et côtière et les services écosystémiques marins, ainsi que les moyens de subsistance durables, et de s'adapter aux changements climatiques par l'application appropriée du principe de précaution et des approches écosystémiques, y compris l'utilisation des outils disponibles, tels que la gestion intégrée des bassins hydrographiques et des zones côtières, la planification de l'espace maritime, et les évaluations d'impacts.

3. La dixième Conférences des Parties a par la suite souligné la nécessité d'assurer la formation et de renforcer les capacités des Parties qui sont des pays en développement, en particulier les pays les moins développés et les petits États insulaires en développement, ainsi que les pays à économies en transition, notamment par le biais d'initiatives régionales pertinentes, et que ces ateliers de formation devraient contribuer à faire partager les expériences relatives à la gestion intégrée des ressources marines et à la mise en œuvre des instruments de planification de l'espace maritime et côtier, à faciliter la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine et côtière, et à aborder d'autres priorités régionales soulevées dans le cadre de la planification de ces ateliers.

4. Puis, à sa onzième réunion, la Conférence des Parties à la Convention a par ailleurs souligné le besoin urgent de renforcer les capacités relatives à divers outils/questions concernant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine et côtière, y compris les aires marines d'importance écologique ou biologique (AMIEB), l'impact des changements climatiques sur les récifs coralliens, les

/...

déchets marins, et la planification de l'espace maritime (paragraphe 14, 19, 20 et 21 de la décision XI/17; paragraphes 12, 27 de la décision XI/18 A; paragraphe 2 g) de la décision XI/18 C).

5. Pour donner suite aux requêtes susmentionnées, l'Initiative pour un Océan Durable (SOI) est née en marge de la dixième réunion de la Conférence des Parties, sous la conduite du Japon et de la présidence de la COP-10, et en collaboration avec divers partenaires disposés à fournir l'expertise et les ressources financières et techniques nécessaires. Le concept de la SOI a été davantage élaboré au cours de réunions subséquentes, telles que la réunion sur le développement du programme de la SOI (du 2 au 4 août 2011, à Kanazawa (Japon)), l'événement parallèle sur la SOI organisé en marge de la seizième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de donner des avis scientifiques, techniques et technologiques (OSASST) (2 mai 2012, Montréal (Canada)), la réunion de haut niveau sur la SOI (5 juin 2012, Yeosu (République de Corée)), et l'événement parallèle de haut niveau sur la SOI organisé en marge de la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention (17 octobre 2012, Hyderabad (Inde)). La SOI est actuellement financée par le *Japan Biodiversity Fund* et l'Agence française des aires marines protégées, et sa mise en œuvre est coordonnée par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique en collaboration avec divers partenaires.

6. La SOI a été développée en tant que plateforme mondiale, afin de créer des partenariats et de renforcer les capacités pour réaliser de manière holistique les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité relatifs à la diversité biologique marine et côtière (et en particulier les Objectifs 6 et 11)<sup>1</sup> :

(a) En favorisant le partage et l'échange de connaissances, d'informations, d'expériences et de pratiques;

(b) En créant des partenariats pouvant fournir un renforcement de capacités ciblé et une assistance technique à l'appui des priorités de mise en œuvre sur le terrain;

(c) En renforçant la communication interactive entre les parties prenantes impliquées dans l'élaboration des politiques mondiales, les scientifiques et les intervenants locaux;

(d) En surveillant les progrès de la mise en œuvre des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité relatifs à la diversité biologique marine et côtière;

(e) En créant des partenariats entre divers secteurs et parties prenantes aux niveaux local, régional et mondial; et

(f) En travaillant ensemble pour atteindre un équilibre entre la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine, et en encourageant le recours à des approches flexibles et diversifiées à cette fin.

7. La SOI cherche à établir un équilibre entre la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine et côtière en appliquant un cadre de renforcement des capacités orienté vers l'action, holistique et intégré. La SOI entend créer des rapprochements entre le secteur de la conservation de la biodiversité et celui de la gestion des ressources.

8. L'Afrique de l'Ouest compte un éventail vaste et étendu d'écosystèmes marins appartenant à trois des douze environnements marins de la planète (eaux tempérées de l'Atlantique Nord, eaux tropicales de l'Atlantique, eaux tempérées de l'Atlantique Sud). Elle abrite l'une des zones de pêche les plus diversifiées et les plus importantes du point de vue économique au monde, de laquelle dépendent dans

---

<sup>1</sup> Objectif 6 : « D'ici à 2020, tous les stocks de poissons et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés d'une manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes, de telle sorte que la surpêche soit évitée, que des plans et des mesures de récupération soient en place pour toutes les espèces épuisées, que les pêcheries n'aient pas d'impacts négatifs marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables, et que l'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes reste dans des limites écologiques sûres. »; Objectif 11 : « D'ici à 2020, au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10 % des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin. »

une très large mesure d'importantes populations côtières, autant pour leur alimentation que pour le commerce extérieur. Le développement durable est au cœur de la stratégie maritime intégrée 2050 de l'Union africaine (*2050: Africa's Integrated Maritime Strategy*, visitez [www.au.int/maritime](http://www.au.int/maritime)), et le continent est conscient des implications des changements climatiques (Déclaration d'Arusha sur la stratégie de l'Afrique pour le développement durable après Rio+20). De tels engagements se fondent sur des projets coopératifs de recherche scientifique et de collecte de données multidisciplinaires, à grande échelle et à long terme, projets entrepris afin de comprendre les écosystèmes marins de l'Afrique de l'Ouest. Les projets sous-régionaux bilatéraux et multilatéraux remontent à loin, allant du Projet d'analyse des écosystèmes des remontées d'eaux froides côtières des années 1970 et 1980, à l'actuel projet Fridtjoff Nansen de la FAO et aux trois programmes d'envergure sur les écosystèmes marins.

9. Dans le contexte susmentionné et dans le cadre régional de l'Afrique de l'Ouest, le Secrétaire exécutif convoque, avec l'appui financier du gouvernement du Japon (par l'entremise du *Japan Biodiversity Fund*), l'Atelier de renforcement des capacités de l'Initiative pour un Océan Durable (SOI) pour l'Afrique de l'Ouest, qui sera organisé par le Gouvernement du Sénégal et qui se tiendra à Dakar, du 4 au 8 février 2013, en collaboration avec divers partenaires de la SOI, y compris les Parties intéressées, les membres concernés d'ONU-Océans tels que le PNUE, la FAO et l'ONU-DOALOS, le Secrétariat de la Convention d'Abidjan et d'autres organisations et initiatives régionales pertinentes, l'Initiative mondiale pour la protection de la biodiversité des océans (GOBI), l'UICN/CEM/FEG, le *Commonwealth Scientific and Industrial Research Organisation* (CSIRO, Australie), et l'Agence des aires marine protégées (France).

10. L'atelier s'attardera aux efforts de gestion intégrée axée sur les écosystèmes visant à réaliser les Objectifs 6 et 11 d'Aichi. Ses objectifs seront en particulier de :

(a) Rassembler les spécialistes de la conservation et de la gestion des pêches d'Afrique de l'Ouest qui sont collectivement responsables pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine et côtière en Afrique de l'Ouest;

(b) Mettre en relief les expériences régionales d'application des mesures internationales pour faire face à la perte de la biodiversité, s'attardant sur l'Afrique de l'Ouest et partageant les expériences relatives à la gestion intégrée des ressources marines et aux liens avec les initiatives techniques et de renforcement des capacités en cours au titre d'autres processus ou initiatives;

(c) Faciliter les préparatifs des Parties et organisations en vue du prochain Atelier régional Atlantique du Sud-Est de la CDB sur la description des AMIEB (Namibie, du 8 au 12 avril 2013), y compris en fournissant les informations de base relatives au processus de description des AMIEB au titre de la Convention ainsi qu'à d'autres processus mondiaux pertinents, dont notamment les travaux de la FAO sur les écosystèmes marins vulnérables (EMV); et

(d) Relever le niveau de sensibilisation, les intérêts et les préoccupations des États côtiers relativement aux ressources marines et côtières et les lacunes en matière d'information à ce sujet, et de chercher à faire la démonstration de la mise en œuvre de certains aspects spécifiques des instruments de gestion axée sur les zones marines et côtières et de planification des ressources, notamment en aidant les programmes nationaux sur la biodiversité à intégrer plus efficacement les questions relatives aux zones marines et côtières.

11. Participeront à l'atelier surtout des fonctionnaires et des experts de chacun des pays et des organisations concernées de la région responsables des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité relatifs à la diversité biologique marine et côtière, en particulier dans le contexte des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) ainsi que des politiques/plans sur la gestion intégrée des zones marines et côtières au niveau national et/ou régional. À ce titre, les participants devront pouvoir traduire les connaissances et les compétences acquises au cours de l'atelier en des mesures concrètes à l'appui de la mise en œuvre des objectifs à l'échelle nationale et régionale.

12. Au cours de l'atelier, l'accent sera donc placé sur l'échange d'informations et d'expériences, l'apprentissage actif de compétences et de l'utilisation d'outils, et sur la création de partenariats régionaux pour un partage d'informations et un renforcement des capacités continus dans la poursuite de la mission de l'Initiative pour un Océan Durable. C'est pourquoi le format de l'atelier comprendra des exposés suivis de séances de questions-réponses, des exercices de groupes interactifs pour présenter les outils techniques et scientifiques pertinents, des discussions en petits groupes, et un forum participatif. Une étude sur le terrain est également prévue pour illustrer les principales questions dans le contexte local et pour interagir avec les parties prenantes locales.

13. Une liste de documents pour l'atelier figure à l'annexe I, ci-jointe.

14. Le Secrétariat publiera une note informative à l'intention des participants contenant les détails logistiques pertinents, dont des informations concernant les déplacements, les exigences relatives aux visas, l'hébergement, et d'autres questions portant sur la réunion. L'atelier se déroulera en anglais et en français.

15. L'inscription des participants débutera le lundi 4 février 2013, à 8 heures.

### **POINT 1. OUVERTURE DE L'ATELIER**

16. Les représentants du gouvernement du Sénégal, le Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique et le représentant du Secrétariat de la Convention d'Abidjan inaugureront l'atelier, le lundi 4 février 2013, à 9 heures.

### **POINT 2. CONTEXTE, OBJECTIFS, PORTÉE ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS DE L'ATELIER**

17. Les participants seront invités à se présenter brièvement, en particulier en ce qui concerne leurs expériences et expertise relativement aux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité en matière de diversité biologique marine et côtière.

18. Les représentants du Secrétariat de la CDB et du Secrétariat de la Convention d'Abidjan, de concert avec le coordonateur du programme de formation de la SOI, donneront un aperçu du contexte, des objectifs, de la portée et des résultats escomptés de l'atelier. Le Secrétariat informera également les participants des documents de réunion et des documents préparatoires qui seront mis à leur disposition au cours de l'atelier, et qui sont résumés dans l'annexe I et téléchargés dans le site web de la réunion de la CDB (<http://www.cbd.int/doc/?meeting=CBWSOI-WAFR-01>).

19. L'atelier sera organisé en plénières et en séances en petits groupes. Le Secrétariat, en consultation avec le gouvernement hôte et le Secrétariat de la Convention d'Abidjan, nommera des facilitateurs et des rapporteurs autant pour les plénières que pour les petits groupes, en se basant sur l'expertise et l'expérience des participants à l'atelier.

### **POINT 3. APERÇU DES EFFORTS AU NIVEAU RÉGIONAL VISANT À RÉALISER LES OBJECTIFS D'AICHI POUR LA BIODIVERSITÉ RELATIFS À LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE MARINE ET CÔTIÈRE**

20. Au titre de ce point, des participants choisis seront invités à faire des exposés sur les efforts régionaux visant à réaliser les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité relatifs à la diversité biologique marine et côtière.

21. Suite aux exposés, les participants à l'atelier seront invités à faire connaître leurs points de vue et impressions, en s'attardant sur les défis et obstacles ainsi que sur les opportunités que présentent leurs méthodes de gestion actuelles, et sur les activités d'évaluation scientifique pertinentes.

**POINT 4. APERÇU DES OUTILS SÉLECTIONNÉS POUR L'ÉVALUATION SCIENTIFIQUE ET LA GESTION DANS LE CADRE DE LA RÉALISATION DES OBJECTIFS D'AICHI POUR LA BIODIVERSITÉ, ET EN PARTICULIER DES OBJECTIFS 6 ET 11**

22. Au titre de ce point, des experts choisis seront invités à donner des exposés sur des outils sélectionnés d'évaluation scientifique et de gestion permettant de réaliser les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, y compris sur : i) l'Objectif 6 et les implications pour les politiques en matière de pêches; ii) l'Objectif 11 et les implications pour les aires marines protégées (AMP); iii) le processus de la CDB relatif aux aires marines d'importance écologique ou biologique (AMIEB); iv) les travaux de la FAO sur les écosystèmes marins vulnérables (EMV); et v) la collecte et la synthèse de données à l'appui de la réalisation des Objectifs 6 et 11, y compris les processus relatifs aux AMIEB et aux EMV.

23. Suite aux exposés, les participants à l'atelier seront invités à faire connaître leurs points de vue et impressions, en s'attardant sur les implications des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité et des processus relatifs aux AMIEB et aux VME pour leurs approches nationales actuelles relatives à la planification et à la gestion de la biodiversité, et sur les activités d'évaluation scientifique pertinentes.

**POINT 5. APPROCHES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES POUR LA COLLECTE, L'ANALYSE, LA SYNTHÈSE ET LE MAPPAGE DES DONNÉES/INFORMATIONS POUR DÉCRIRE DES ZONES RÉPONDANT AUX CRITÈRES SCIENTIFIQUES DE LA CDB DÉFINISSANT LES AIRES MARINES D'IMPORTANCE ÉCOLOGIQUE OU BIOLOGIQUE (AMIEB) ET AUX CRITÈRES DE LA FAO DÉFINISSANT LES ÉCOSYSTÈMES MARINS VULNÉRABLES (EMV)**

24. Au titre de ce point, en base aux exposés introductifs présentés dans le cadre du point à l'ordre du jour précédent, d'autres exposés seront donnés par des experts choisis sur : i) les critères scientifiques de la CDB pour les AMIEB; ii) l'application des critères relatifs aux AMIEB; iii) la collecte, l'analyse, la synthèse et le mappage de données/informations scientifiques pour la description de zones répondant aux critères scientifiques relatifs aux AMIEB; iv) les sources de données et d'informations scientifiques disponibles; v) la soumission d'informations scientifiques pertinentes au moyen d'un modèle de description des zones répondant aux critères relatifs aux AMIEB, tel que décrit dans la notification de la CDB (n° de référence 2012-53, publié le 18 décembre 2012, disponible à l'adresse <http://www.cbd.int/notifications/>); vi) la mise en place d'un réseau de données relatives aux AMIEB et de partenariats au niveau régional; et vii) la contribution potentielle des données/informations scientifiques relatives aux AMIEB au renforcement des efforts en cours concernant la gestion intégrée des zones marines et côtières ainsi que d'autres processus mondiaux et régionaux, y compris le processus de la FAO relatif aux EMV.

25. Suite aux exposés, les participants à l'atelier seront invités à faire connaître leurs points de vue et impressions, en s'attardant sur le processus scientifique à l'appui du processus relatif aux AMIEB au titre de la Convention sur la diversité biologique et à sa contribution aux efforts actuels de gestion au niveau national et à la mise en œuvre des processus mondiaux et régionaux pertinents, y compris du processus de la FAO relatif aux EMV.

**POINT 6. L'APPROCHE ÉCOSYSTÉMIQUE DES PÊCHES DANS LE CONTEXTE D'UNE GESTION INTÉGRÉE DES ZONES MARINES ET CÔTIÈRES**

26. Au titre de ce point, des experts sélectionnés, recommandés par la FAO, seront invités à donner des exposés sur les thèmes suivants : i) une introduction à l'approche écosystémique des pêches (AEP); ii) l'évaluation et la gestion des risques dans un contexte d'AEP; et iii) outils de gestion de l'AEP.

27. Suite aux exposés, les participants à l'atelier seront invités à faire connaître leurs points de vue et impressions, en s'attardant sur les défis et obstacles ou sur les opportunités que présente la mise en œuvre de l'AEP aux niveaux national et régional.

**POINT 7. LES AIRES MARINES PROTÉGÉES (AMP) DANS LE CONTEXTE D'UNE GESTION INTÉGRÉE DES ZONES MARINES ET CÔTIÈRES**

28. Au titre de ce point, des experts choisis seront invités à donner des exposés sur les thèmes suivants : i) outils pour la planification et la mise en œuvre des AMP; ii) réseau d'AMP : de la théorie à la pratique; iii) les AMP et la gestion des pêcheries; iv) aspects socioéconomiques des AMP; et v) relier les AMP, l'AEP, les EMV et les AMIEB dans le cadre d'une gestion intégrée des milieux marins et côtiers.

29. Suite aux exposés, les participants à l'atelier seront invités à faire connaître leurs points de vue et impressions, en s'attardant sur les défis et obstacles ainsi que sur les opportunités que présentent la création et la gestion des aires marines protégées aux niveaux national et régional.

**POINT 8. FORUM PARTICIPATIF SOUS-RÉGIONAL SUR L'INTÉGRATION DES OUTILS D'ÉVALUATION SCIENTIFIQUE ET DE GESTION EN VUE DE LA RÉALISATION DES OBJECTIFS D'AICHI POUR LA BIODIVERSITÉ, ET EN PARTICULIER DES OBJECTIFS 6 ET 11**

30. Au titre de ce point, en se basant sur les exposés et débats susmentionnés de l'atelier en séance plénière, les participants seront invités à se séparer en deux ou trois groupes sous-régionaux/thématiques (les détails seront donnés au cours de la plénière), y compris un groupe sur l'application des critères relatifs aux AMIEB, afin de discuter des principaux défis et obstacles ainsi que des opportunités sous-jacents à la mise en œuvre des Objectifs 6 et 11 dans le cadre d'une gestion intégrée des milieux marins et côtiers, et d'identifier des stratégies clés permettant d'aborder les défis/obstacles et de consolider les progrès dans la mise en œuvre en tirant parti des opportunités relevées. Selon le nombre de participants, des sous-groupes plus nombreux pourront être créés, comme le jugeront à propos les facilitateurs de l'atelier, en consultation avec le Secrétariat.

31. Les conclusions des sous-groupes seront rapportés en plénière pour la considération des participants à l'atelier, qui les examineront et élaboreront des messages clés pour la conclusion de l'atelier, y compris sur les réseaux de données et les partenariats, le partage des expériences en matière de gestion et de pratiques, la collaboration entre toutes les parties intéressées, la collaboration entre divers processus mondiaux dans un contexte régional, les besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités au niveau régional, etc.

**POINT 9. CONCLUSION**

32. Les participants seront invités à examiner et à adopter le message principal découlant des conclusions de l'atelier, en base à un résumé préparé et présenté par le Secrétariat et les rapporteurs de l'atelier.

**POINT 10. CLÔTURE DE L'ATELIER**

33. La clôture de l'atelier est prévue pour le vendredi 8 février 2013, à 17 heures.

Annexe I

**LISTE DE DOCUMENTS POUR L'ATELIER DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE  
L'INITIATIVE POUR UN OCÉAN DURABLE (SOI) POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST**

<b>Documents officiels</b>	<b>Titre</b>
UNEP/CBD/CBW/SOI/WAFR/1/1	Ordre du jour provisoire
UNEP/CBD/CBW/SOI/WAFR/1/1/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté
<b>Autres documents*</b>	
	<i>Quick guides to Aichi Biodiversity Targets</i> <a href="https://www.cbd.int/doc/strategic-plan/targets/compilation-quick-guide-en.pdf">https://www.cbd.int/doc/strategic-plan/targets/compilation-quick-guide-en.pdf</a>
UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/9	<i>Training manual on the description of ecologically or biologically significant marine areas (EBSAs) in the open-ocean waters and deep-sea habitats</i> <a href="http://www.cbd.int/doc/meetings/sbstta/sbstta-16/information/sbstta-16-inf-09-en.pdf">http://www.cbd.int/doc/meetings/sbstta/sbstta-16/information/sbstta-16-inf-09-en.pdf</a>
	<i>One ocean many worlds of life (CBD Booklet for 2012 International Day for Biological Diversity- Marine Biodiversity)</i> <a href="http://www.cbd.int/idb/doc/2012/booklet/idb-2012-booklet-en.pdf">http://www.cbd.int/idb/doc/2012/booklet/idb-2012-booklet-en.pdf</a>
	<i>Brochure on Sustainable Ocean Initiative</i> <a href="http://www.cbd.int/marine/doc/soi-brochure-2012-en.pdf">http://www.cbd.int/marine/doc/soi-brochure-2012-en.pdf</a>
	<i>Brochure on EBSAs</i> <a href="http://www.cbd.int/marine/doc/ebsa-brochure-2012-en.pdf">http://www.cbd.int/marine/doc/ebsa-brochure-2012-en.pdf</a>
	<i>Scientific criteria for EBSAs</i> <a href="http://www.cbd.int/marine/doc/azores-brochure-en.pdf">http://www.cbd.int/marine/doc/azores-brochure-en.pdf</a>
<i>CBD Technical Series 68</i>	<i>Marine spatial planning in the context of the Convention on Biological Diversity</i> <a href="http://www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-68-en.pdf">http://www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-68-en.pdf</a>
<i>CBD Technical Series 44</i>	<i>Making protected areas relevant: A guide to integrate protected areas into wider landscapes, seascapes and sectoral plans and strategies</i> <a href="http://www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-44-en.pdf">http://www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-44-en.pdf</a>
	<i>The value of nature</i> <a href="http://www.cbd.int/doc/publications/cbd-value-nature-en.pdf">http://www.cbd.int/doc/publications/cbd-value-nature-en.pdf</a>
	Programmes de formation en ligne sur les aires protégées (anglais seulement) <a href="http://www.cbd.int/protected/e-learning/">http://www.cbd.int/protected/e-learning/</a>
	Programme de la visite sur le terrain (anglais seulement)
Documents d'information soumis par la FAO	Directives sur l'approche écosystémique des pêches (EN/FR/ES) <a href="http://www.fao.org/docrep/005/Y4470E/Y4470E00.HTM">http://www.fao.org/docrep/005/Y4470E/Y4470E00.HTM</a>
	Mise en pratique de l'approche écosystémique des pêches (EN/FR/ES) <a href="http://www.fao.org/docrep/009/a0191e/a0191e00.htm">http://www.fao.org/docrep/009/a0191e/a0191e00.htm</a>
	<i>Geographic Information Systems to support the ecosystem approach to fisheries</i>

	<a href="http://www.fao.org/docrep/012/i1213e/i1213e00.htm">http://www.fao.org/docrep/012/i1213e/i1213e00.htm</a>
	Lien à la boîte à outils de l'AEP (anglais seulement) : <a href="http://www.fao.org/fishery/eaf-net/topic/166272/en">http://www.fao.org/fishery/eaf-net/topic/166272/en</a>
	Les aires marines protégées et la pêche (EN/FR/ES) <a href="http://www.fao.org/docrep/015/i2090e/i2090e00.htm">http://www.fao.org/docrep/015/i2090e/i2090e00.htm</a>
	<i>Governance of marine protected areas in the least-developed countries: Case studies from West Africa</i> (en anglais, mais le livre original est en français; veuillez contacter l'auteur principal pour le livre) <a href="http://www.fao.org/docrep/015/i2378e/i2378e00.htm">http://www.fao.org/docrep/015/i2378e/i2378e00.htm</a>
	Directives internationales sur la gestion de la pêche profonde en haute mer (informations pertinentes relatives aux EMV) (EN/FR/ES) <a href="http://www.fao.org/docrep/011/i0816t/i0816t00.htm">http://www.fao.org/docrep/011/i0816t/i0816t00.htm</a>
Documents d'information soumis par la Division des affaires maritimes et du droit de la mer de l'ONU	Les approches écosystémiques et les océans
	Recherche scientifique marine – Guide révisé pour l'application des dispositions pertinentes de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer

*\*Des documents supplémentaires ne figurant pas dans la présente liste pourraient être affichés sur le site web de la réunion (<http://www.cbd.int/doc/?meeting=CBWSOI-WAFR-01>) à mesure qu'ils deviendront disponibles.*



*Annexe II*

**PROPOSITION D'ORGANISATION DES TRAVAUX**

*Lundi, 4 février 2013*

9 h à 9 h 30	<b>Point 1 de l'ordre du jour. Ouverture de l'atelier</b>
9 h 30 à 10 h 30	<b>Point 2 de l'ordre du jour. Contexte, objectifs, portée et résultats escomptés de l'atelier</b>  <i>Séance plénière</i> <ul style="list-style-type: none"><li>• Présentation des participants</li><li>• Présentation des thèmes<ul style="list-style-type: none"><li>(a) Contexte<ul style="list-style-type: none"><li>a. Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et Objectifs d'Aichi pour la biodiversité</li><li>b. Biodiversité marine et côtière en Afrique de l'Ouest : Contribution au développement durable de la région</li><li>c. Initiative pour un Océan Durable</li></ul></li><li>(b) Objectifs, portée et résultats escomptés de l'atelier</li></ul></li><li>• Débats en plénière</li></ul>
10 h 30 à 11 h	<i>Pause café</i>
11 h à 12 h 30	<b>Point 3 de l'ordre du jour. Aperçu des efforts au niveau régional visant à réaliser les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité relatifs à la diversité biologique marine et côtière</b>  <i>Séance plénière</i> <ul style="list-style-type: none"><li>• Présentation des thèmes</li><li>• Débats en plénière</li></ul>
12 h 30 à 14 h	<i>Déjeuner</i>
14 h à 15 h 30	<b>Point 4 de l'ordre du jour. Aperçu des outils sélectionnés pour l'évaluation scientifique et la gestion dans le cadre de la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, et en particulier des Objectifs 6 et 11</b>  <i>Séance plénière</i> <ul style="list-style-type: none"><li>• Présentation des thèmes :<ul style="list-style-type: none"><li>(a) Objectif 6 et implications pour les politiques en matière de pêche;</li><li>(b) Objectif 11 et implications pour les aires marines protégées;</li><li>(c) Processus de la CDB sur les aires marines d'importance écologique ou biologique (AMIEB);</li><li>(d) Processus de la FAO sur l'identification d'écosystèmes marins vulnérables (EMV);</li><li>(e) Collecte et synthèse de données à l'appui de la réalisation des Objectifs 6 et 11, y compris les processus relatifs aux AMIEB et aux</li></ul></li></ul>

	EVM. • Débats en plénière
15 h 30 à 16 h	<i>Pause café</i>
16 h à 17 h 30	Point 4 de l'ordre du jour (suite)
17 h 30 à 18 h	Récapitulatif quotidien

**Mardi, 5 février 2013**

9 h à 10 h 30	<p><b>Point 5 de l'ordre du jour. Approches scientifiques et techniques pour la collecte, l'analyse, la synthèse et le mappage des données/informations pour décrire des zones répondant aux critères scientifiques de la CDB définissant les aires marines d'importance écologique ou biologique (AMIEB) et aux critères de la FAO définissant les écosystèmes marins vulnérables (EMV)</b></p> <p><i>Séance plénière</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation des thèmes: <ul style="list-style-type: none"> <li>(a) Critères scientifiques de la CDB relatifs aux AMIEB;</li> <li>(b) Mise en application des critères relatifs aux AMIEB;</li> <li>(c) Collecte, analyse, synthèse et mappage des données/informations pour décrire des zones répondant aux critères scientifiques relatifs aux AMIEB;</li> <li>(d) Sources disponibles d'informations et de données scientifiques;</li> <li>(e) Soumission d'informations scientifiques pertinentes au moyen d'un modèle de description d'aires répondant aux critères relatifs aux AMIEB;</li> <li>(f) Créer des réseaux de données et des partenariats relatifs aux AMIEB au niveau régional;</li> <li>(g) Contribution potentielle des données/informations scientifiques relatives aux AMIEB au renforcement des efforts en cours de gestion intégrée des milieux marins et côtiers ainsi qu'à d'autres processus régionaux, dont le processus de la FAO relatif aux EMV.</li> </ul> </li> <li>• Débats en plénière</li> </ul> <p><i>Séance en petits groupes</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Exercices de groupe sur l'application des critères relatifs aux AMIEB</li> </ul>
10 h 30 à 11 h	<i>Pause café</i>
11 h à 12 h 30	Point 5 de l'ordre du jour (suite)
12 h 30 à 14 h	<i>Déjeuner</i>
14 h à 15 h 30	Point 5 de l'ordre du jour (suite)
15 h 30 à 16 h	<i>Pause café</i>
16 h à 17 h 30	Point 5 de l'ordre du jour (suite)

	<p><i>Séance plénière</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport sur les conclusions de la séance en petits groupes</li> <li>• Examen des défis potentiels et de la manière de les aborder</li> </ul>
17 h 30 à 18 h	Récapitulatif quotidien

**Mercredi, 6 février 2013**

9 h à 10 h 30	<p><b>Point 6 de l'ordre du jour. L'approche écosystémique des pêches dans le contexte d'une gestion intégrée des zones marines et côtières</b></p> <p><i>Séance plénière</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation des thèmes: <ul style="list-style-type: none"> <li>(a) Introduction à l'approche écosystémique des pêches (AEP)</li> <li>(b) Évaluation et gestion des risques dans un contexte d'AEP</li> <li>(c) Boîte à outil pour la gestion de l'AEP</li> </ul> </li> <li>• Débats en plénière</li> </ul>
10 h 30 à 11 h	<i>Pause café</i>
11 h à 12 h 30	Point 6 de l'ordre du jour (suite)
12 h 30 à 14 h	<i>Déjeuner</i>
14 h à 18 h	<p>Point 6 de l'ordre du jour (<i>suite</i>)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Visite sur le terrain et interaction avec les parties prenantes locales</li> </ul>

**Jeudi, 7 février 2013**

9 h à 10 h 30	<p><b>Point 7 de l'ordre du jour. Les aires marines protégées (AMP) dans le contexte d'une gestion intégrée des zones marines et côtières</b></p> <p><i>Séance plénière</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation des thèmes : <ul style="list-style-type: none"> <li>(a) Outils de planification et de mise en œuvre des AMP;</li> <li>(b) Réseau d'AMP : de la théorie à la pratique;</li> <li>(c) Gestion des AMP et des pêcheries;</li> <li>(d) Aspects socioéconomiques des AMP;</li> <li>(e) Relier les AMP, AEP, EMV et AMIEB dans le cadre de la gestion intégrée des milieux marins et côtiers.</li> </ul> </li> <li>• Débats en plénière</li> </ul>
10 h 30 à 11 h	<i>Pause café</i>
11 h à 12 h 30	Point 7 de l'ordre du jour (suite)
12 h 30 à 14 h	<i>Déjeuner</i>

14 h à 15 h 30	<p><b>Point 8 de l'ordre du jour. Forum participatif sous-régional sur l'intégration des outils d'évaluation scientifique et de gestion en vue de la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, et en particulier des Objectifs 6 et 11</b></p> <p><i>Séances en petits groupes</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Deux ou trois petits groupes sous-régionaux/thématiques (détails précisés en plénière), y compris un groupe sur l'application des critères relatifs aux AMIEB</li> </ul>
15 h 30 à 16 h	<i>Pause café</i>
16 h à 17 h 30	Point 8 de l'ordre du jour ( <i>suite</i> )
17 h 30 à 18 h	Récapitulatif quotidien

***Vendredi, 8 février 2013***

9 h à 10 h 30	Point 8 de l'ordre du jour ( <i>suite</i> )
10 h 30 à 11 h	<i>Pause café</i>
11 h à 12 h 30	<p>Point 8 de l'ordre du jour (<i>suite</i>)</p> <p><i>Séance plénière</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport sur les conclusions de la séance en petits groupes</li> </ul>
12 h 30 à 14 h	<i>Déjeuner</i>
14 h à 15 h 30	<b>Point 9 de l'ordre du jour. Conclusion</b>
15 h 30 à 16 h	<i>Pause café</i>
16 h à 17 h	<b>Point 10 de l'ordre du jour. Clôture de l'atelier</b>

-----